

## INFO CANICULE

Depuis plusieurs années, notre Département, comme l'ensemble du pays, connaît de fortes chaleurs. Cette situation peut éventuellement se reproduire.

La durée et les températures atteintes appellent chacun d'entre nous à être vigilant quant aux risques provoqués par cette canicule.

C'est pourquoi, un dépliant rappelant quelques précautions à prendre dans une telle situation et mis à disposition en Mairie.

Par ailleurs, la Mairie de CHUSCLAN, en application de la loi relative à la solidarité, a mis en place un registre de recensement des personnes seules et vulnérables, les plus fragilisées par cette canicule.

Ce registre permet de disposer en cas de risques exceptionnels (canicule, inondations, épidémies, autres) de la liste des personnes domiciliées à CHUSCLAN, susceptibles de nécessiter une intervention ou une aide urgente.

Cependant, l'inscription sur ce registre reste une démarche volontaire de la part des personnes concernées. Aussi, toute personne si elle le désire, est invité(e) à compléter et à renvoyer en Mairie, la fiche recueil d'informations, mise à votre disposition.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif, les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile, les personnes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles.

Ce registre nominatif est reconduit systématiquement chaque année ; il est donc inutile de vous réinscrire si vous l'avez déjà fait, sauf à nous faire connaître les modifications : changement de situation, adresse, téléphone ou contacts.

**Si vous êtes une personne âgée, seule, isolée et/ou handicapée ou si vous souhaitez faire part d'une inquiétude pour un voisin ou un proche, pensez à l'enregistrement sur le registre du plan canicule 2020 de la commune.**

**Pour cela remplir le formulaire «Demande d'inscription sur registre en cas de risques»**

Renseignement :

- Par téléphone : 04.66.90.14.10
- Par courriel : [mairie@chusclan.fr](mailto:mairie@chusclan.fr)
- En vous présentant à l'accueil de la mairie
- En téléchargeant sur le site de la mairie : le formulaire d'inscription sur le registre , et en nous le retournant.

Comme chaque année, la mairie de Garons met en place son plan canicule destiné aux plus fragiles et vous propose de vous faire enregistrer auprès de ses services pour prévenir les risques.

Si vous êtes une personne âgée, seule, isolée et/ou handicapée ou si vous souhaitez faire part d'une inquiétude pour un voisin ou un proche, pensez à l'enregistrement sur le registre du plan canicule 2020 de la commune.

Par téléphone : 04.66.70.05.77

Par courriel : [mairie@chusclan.fr](mailto:mairie@chusclan.fr)

En vous présentant à l'accueil de la mairie

En téléchargeant le : [formulaire d'inscription sur le registre](#) , et en nous le retournant.

A télécharger : [note d'information](#)